

Dernières, Dernières,
Dernières ...

Conseil Syndical
Vendredi 18 novembre

À partir de
9 h 00

Local Caen la Mer

Conseils Syndicaux Sud CT
Basse Normandie
Vendredi 16 décembre 11
À 9 h

le blog CG 50

Sudctcg50.over-blog.com

Solidaires
Sud
Collectivités Territoriales
www.sudct.org

Syndicat Sud
Collectivités Territoriales
Basse-Normandie
15 Avenue Albert Sorel
14000 CAEN
Tel : 02 31 44 49 83
Tel : 06 33 15 92 63

Mail : sudctbn@club-
internet.fr
Blog : sudctbn.over-
blog.com
Site : www.sudct.org

Sud CT en Basse-Normandie

Communauté de Communes de Les
Pieux

Sud-CT@cc-lespieux.com
02.33.87.51.09

Conseil général de la Manche
sudctcg50@laposte.net
06.81.22.14.80

Centre de gestion de la Manche
06.81.22.14.80

Centre de Gestion du Calvados
Tel : 02 31 44 49 83

Communauté d'agglomération
Caen la Mer

15 Avenue Albert Sorel 14000 CAEN
Tel : 02 31 44 49 83

Intercom d'Orival
Mairie de Creully 14480 CREULLY
Mail : agentsctp@orange.fr

Bayeux Intercom

Mairie d'Ifs

SOLIDAIRES Basse-Normandie

Union syndicale Interprofessionnelle
Solidaires

7 avenue de Cambridge
CITIS

14200 Hérouville St Clair
Tel : 02.31.24.23.36
Mail : syndicatssolidaires-
bn@orange.fr

2011, Numéro 11

Bulletin des adhérents et sympathisants de Sud
Collectivités Territoriales Basse-Normandie

octobre 2011

Cap au Sud

La règle d'or: la répartition des richesses



On nous bassine avec la règle d'or que le gouvernement veut faire inscrire dans la constitution pour que la France ne s'endette plus.

Qui a profité de millions en allègement de cotisations sociales, en réduction d'impôt.....?

C'est à ceux qui en profitent de rembourser la dette. Les banques se sont gavées des aides du gouvernement.

Les riches n'ont jamais été aussi riches et les pauvres aussi pauvres



La solution est:

répartissons la richesse produite !



Qui a besoin d'argent aujourd'hui ?

Ce sont les salariés qui n'ont pas vu leur salaire augmenter, mais tous les produits de la vie courante.

On a besoin de logements à des tarifs abordables.

Indignons nous !

DANS CE NUMÉRO :

CHSCT	2
Modifications statutaires cat B	3
Quelle dette ?	4
Les Solutions de Solidaires	5
La politique et l'économie en famille...	6 et 7
Contacts	8

Le plan drastique du gouvernement mettra encore à mal la majorité d'entre nous....

Nous demandons au gouvernement un plan de sauvegarde du peuple. Des augmentations de salaires immédiates, plus de services publics garantie d'égalité de tous.

C'est à nous tous d'exiger notre dû, après aurons nous encore la possibilité de lutter ?!!!



CHSCT

Recours à l'Expert

Rappel du code du travail

Article L4612-8 consultation du CHSCT

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivités liées ou non à la rémunération du travail.

Article L4614-12 Recours à un expert

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel à un expert agréé:

1° lorsqu'un risque grave, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement;

2° en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, prévu dans l'article ci-dessus.

Article L4614-13 Qui paie?

Les frais d'expertise sont à la charge de l'employeur.

L'employeur qui entend contester la nécessité de l'expertise, la désignation de l'expert, le coût, l'étendue ou le délai de l'expertise saisit le juge judiciaire.

L'employeur ne peut s'opposer à l'entrée de l'expert dans l'établissement. Il lui fournit les informations nécessaires à l'exercice de sa mission.

L'expert est tenu aux obligations de secret et de discrétion définies à l'article L4614-9.

Article L4614-9

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail reçoit de l'employeur les informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions ainsi que les moyens nécessaires à la préparation et à l'organisation des réunions et aux déplacements imposés par les enquêtes ou inspections. Les membres du comité sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par l'employeur. Ils sont tenus au secret professionnel pour toutes les questions relatives aux procédés de fabrication.

Pour rappel, le groupe Carlyle a ou a eu parmi ses membres actifs l'ancien Premier ministre britannique John Major, James Baker, ancien secrétaire d'État américain, George Bush père, ancien directeur de la CIA et ancien président des États-Unis, Frank Carlucci, ancien directeur de la CIA et secrétaire à la Défense américain, Karl Otto Pöhl, ex-président de la Bundesbank, la famille Ben-Laden et plusieurs chefs d'État et de gouvernement.

Le groupe Carlyle n'est pas coté en Bourse, et n'est donc non tenu de communiquer à la Securities and Exchange Commission (la commission américaine chargée de veiller à la régularité des opérations boursières) le nom des associés, des actionnaires, pas plus que le nombre de leurs parts respectives.

4 frères : Le cerveau qui copilote l'activité mondiale des services financiers d'une multinationale tentaculaire, l'un en charge de l'exécutif de la France, notre Président, l'un à la tête d'un des plus gros groupes d'assurance santé et le dernier qui sert les intérêts des laboratoires. Si ça ne s'appelle pas un conflit d'intérêt, je me demande ce que c'est...

Pourtant les médias en parlent peu et préfèrent s'étendre sur les amis milliardaires de Nicolas Sarkozy. On peut légitimement nourrir des inquiétudes sur l'avenir de notre pays. Les réformes engagées depuis 2004 ne font que confirmer sa détérioration et l'on peut prédire le démantèlement de toutes nos structures sociales et services publics d'ici quelques années.

Et dans la famille Sarko, je demande :

- la mère Sarko, maire de Royan. N'y aurait-il pas des faits extrêmement troublants de corruption (oups, j'ai lâché le mot!) D'après un ami de Royan donc directement touché... (à vérifier).



Actualités

La Politique et l'économie en famille...

Par Loïc Saulnier Sud Santé 61

Suite et fin de l'article de Cap au Sud n°10...

Puisque j'évoque la fratrie Sarkozy, intéressons-nous maintenant au troisième larron : François Sarkozy.

Pédiatre de formation, François a abandonné la pratique de la médecine pour se consacrer à l'industrie pharmaceutique (principalement orientée vers la gériatrie) depuis 2001. Ainsi, il siège au conseil de surveillance de Bio Alliance Pharma et est devenu le président d'AEC Partners dont une des missions est le conseil aux fonds d'investissement. Par ailleurs, François Sarkozy a également lancé une chaîne de télévision spécialisée dans la santé sur internet... financée par le laboratoire Sanofi. Ajoutons à cela ses relations avec le groupe Paris Biotech Santé, l'un des protagonistes de l'affaire de l'Arche de Zoé, et on l'aura compris, l'homme a tissé sa toile : il fait partie aujourd'hui des puissants lobbyistes de l'industrie pharmaceutique.

D'ailleurs le grand plan Alzheimer lancé par le gouvernement est un joli cadeau de quelques centaines de millions d'euros, une aubaine pour le secteur dont il défend les intérêts.

Et maintenant la cerise sur le gâteau, celui dont on ne parle jamais, le cerveau, l'éminence grise : Olivier Sarkozy (demi-frère de Nicolas Sarkozy), qui copilote depuis avril 2008 l'activité mondiale de services financiers de Carlyle Group (http://fr.wikipedia.org/wiki/Carlyle_group), probablement celui qui tire les ficelles.

Le Groupe Carlyle est une société d'investissement américaine fondée en 1987. Basé à Washington D.C., il est présent dans de nombreux domaines d'activités, comme l'aéronautique, la défense, l'industrie automobile et des transports, l'énergie, les télécommunications et les médias.

Ses investissements sont essentiellement situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie du Sud-Est. Le groupe possède 89,3 milliards de dollars de capitaux propres et il emploie plus de 515 professionnels de l'investissement dans 21 pays. Les différentes entreprises de son portefeuille emploient, quant à elles, plus de 286 000 personnes dans le monde et Carlyle a environ 1 100 investisseurs répartis dans 31 pays à travers le monde.

Infos

Modifications statutaires Catégorie B



Ça...c'est fait !!!

Cela nous pendait au nez, la réforme statutaire des agents de catégorie B est sortie et appliquée depuis le premier semestre de l'année pour l'ensemble des filières :

Technique, Animation, Pompiers, Sportive, Police Municipale...
Les décrets n°2010-329 et n°2010-330 du 22 mars ont anéanti toute cette mascarade.

Les conséquences de ce nouveau statut sont en cohérence avec les choix politiques du gouvernement:

Travailler plus longtemps:

Allongement de la carrière concernant les échelles des trois grades

Gagner moins:

L'agent restera plus longtemps à son indice même en durée minimum

Un tri des candidats:

De nouvelles conditions pour se présenter au concours (Bac++++) donc une dévalorisation des diplômes à l'embauche

Promo a la tête du client:

Accès au grade de première classe que par promotion interne

Nouvelles missions:

Les cadres d'emplois avec la mise en place des 2ème et 1ère classe ont connu un dépeuplement des missions avec une tentative de les hiérarchiser.

Des filières en attente

La filière administrative: est au point mort.

La filière sociale: est mal engagée, elle réunit la contestation.

La filière culturelle: comporte des erreurs

Les textes seront prochainement mis en ligne par filière et cadre d'emploi sur le blog de Sud CT BN.

Sudctbn.overblog.com

Actualités

Comment un pays riche peut-il être endetté ? Tract Solidaires

Certes la dette existe, mais il suffit d'en connaître les raisons pour la faire disparaître... en faisant payer ceux qui en sont la cause. Cette dette est essentiellement due à la politique fiscale menée depuis un quart de siècle et s'est accrue par la crise.

Les différents gouvernements ont décidé de faire des cadeaux aux plus riches, de diminuer les recettes de l'État. Ainsi, le taux le plus élevé (taux marginal d'imposition) de l'impôt sur le revenu était encore de 65% de 1982 à 1986 puis il n'a cessé de baisser pour arriver à 56,8% en 1995, 50,1% en 2002, 49,58% en 2003, 48% en 2006, 40% en 2010.

Il vient de légèrement remonter à 41%, le gouvernement ayant été obligé de faire un tout petit geste pour faire croire que les riches contribuaient aux efforts. Evidemment passer de 65 à 41% diminue considérablement les recettes de l'État, provoque un déficit du budget et crée puis alimente une dette.

Cette baisse des impôts ne représente qu'une partie d'une même politique fiscale, il faut y ajouter :

- les niches fiscales et baisses de TVA.

Selon le projet de loi finances, le coût global des niches fiscales s'élèverait à 145 milliards d'euros (quasiment le montant du déficit annuel de l'État) : 80 milliards de niches directes et 65 milliards de niches déclassées, de façon arbitraire, et cachées dans une annexe, comme par exemple les 3,5 milliards d'exonération de taxe intérieure pour le carburant des avions, pourtant très énergivore et émetteur de gaz à effet de serre.

- les cadeaux aux entreprises notamment les exonérations de cotisation sociale. Théoriquement de 33,3%, le taux d'imposition des entreprises est, selon le Conseil des prélèvements obligatoires, de 8% pour les entreprises du CAC 40, de 22% pour les PME et de 28% pour les petites : c'est l'impôt dégressif !

- la fraude fiscale, dont les paradis : 40 à 50 milliards d'euros par an

De fait, les 1% les plus riches ne paient que 20% de leur revenu en impôt. PIB par habitant.

La dette est née de la politique fiscale favorable aux riches...

Nos solutions : un changement de société et de politique fiscale

Il faut réorienter l'économie vers la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux, dans le respect des impératifs écologiques. Les salariés, les chômeurs et les retraités sont les premières victimes d'une crise dont ils ne sont aucunement responsables. Alors qu'une pluie de milliards d'euros est déversée sur les banques, et que les cadeaux au patronat se multiplient, rien, ou presque, n'est fait pour la population qui se retrouve au cœur de la tourmente.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il faut, tout de suite, prendre des mesures d'urgence visant à protéger tous ceux qui subissent la crise de plein fouet :

- Interdire les licenciements dans les entreprises qui font des profits et indemniser à 100 % le chômage partiel.
- Instaurer un statut du salarié, financé par une nouvelle cotisation sociale patronale, qui garantisse la continuité de la rémunération.
- Établir un moratoire sur les crédits relais.
- Encadrer les loyers et interdire les expulsions de logements.
- Augmenter le SMIC et les minima sociaux à 1 500 euros.
- Établir l'échelle mobile des salaires et augmenter les salaires de 300 euros.
- Assurer effectivement l'accès aux soins pour toutes et tous.
- Arrêter toutes les suppressions d'emplois dans la fonction publique.
- Abandonner toute privatisation et mettre en œuvre un plan de développement des services publics.
- Développer des investissements publics destinés à la recherche, à l'éducation et à la protection de l'environnement.

Il ne s'agit pas simplement de mieux réguler la finance, mais de la soustraire à la logique du profit pour la mettre au service de l'intérêt général. Pour cela il faut :

- Limiter la liberté de circulation des capitaux, interdire toute transaction financière avec les paradis fiscaux.
- Mettre sous contrôle public les organismes de compensation comme Clearstream et lever le secret bancaire.
- Socialiser le secteur bancaire au niveau national et européen afin de faire du crédit un bien commun et de contrôler son orientation en fonction des priorités sociales.
- Mettre sous contrôle public les agences de notation.
- Abandonner les normes comptables basées sur la valeur de marché.
- Créer des pôles financiers publics, y compris au niveau européen, et encadrer les politiques bancaires.
- Instaurer un crédit peu onéreux pour l'investissement productif.
- Revenir sur l'indépendance de la Banque centrale européenne qui échappe à tout contrôle politique et abandonner les critères de Maastricht.
- Permettre à la BCE et aux banques centrales nationales de financer sous contrôle démocratiques les déficits publics.
- Interdire la titrisation, les transactions de gré à gré, fermer les marchés à terme et interdire les fonds spéculatifs.
- Taxer les transactions financières, les profits et les plus-values distribués aux actionnaires et plus globalement faire une réforme fiscale d'ampleur.
- Protéger et soustraire l'épargne populaire à l'emprise de la finance privée.
- Limiter les rémunérations des dirigeants d'entreprise et supprimer les rémunérations liées à la valeur de l'action...